Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il

The Institute has attempted to obtain the best original

may be of the i signific	vailable for bibliograp images in th antly chang d below.	hically ur ne reprod	nique, wh uction, o	nich may or which	alter a	any				exem biblio repro	plaire graph duite, la mét	ssible de : qui sont ; ique, qui ou qui p hode nor	peut-ét peuver euvent	re unic nt mod exiger	ques d ifier u une n	u point ine imag nodifica	de vue je ition
1 1	Coloured co Couverture (-	r							1 1		red pages de coules					
1 1	overs dama ouverture e	_	gée									damaged endomm					
	overs resto Guverture r										-	restored : restaurée					
1 1	over title n e titre de c	•	: manque	•					[_	discolour décolorée				-	
1 1	cloured ma artes géogra	•	en coule	ur					-	•	_	detached détachées					
1 1	oloured ini ncre de cou					re)						through/ parence					
1 1	coloured pla lanches et/c											y of prin é inégale			n		
1 /	ound with delié avec d'								[<i></i>		nuous pag tion cont		n/			
al L	ight binding ong interio a reliure ser istorsion le	r margin/ rrée peut	causer de	e l'ombre	e ou de					l	Compi Title o	es index(rend un (on header e de l'en-	des) ind taken i	from:/			
be II Io	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont						Title page of issue/ Page de titre de la livraison Caption of issue/ Titre de départ de la livraison										
pa	as été filmé	es.							[Mastho Généri	ead/ que (péri	odique	s) de la	ı livrai	ison	
L c	dditional co ommentaire	es supplér	nentaires														
	m is filmed ment est fil						ssous.										
10X	1 1	14X			18X			—	22X		1	26	X			30×	
	12X		16	5×			20X				24X			28x			32×

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, MRTU, PARTIBUS REIPUBICE ANIMUS LIBER EST,"-Saliuste Catil.

Vol. I.

TORONTO, SAMEDI, 10 AVRIL, 1858.

No. 25

UN DISCOURS DE M. LATERRIÈRE.

Le discours de l'hon. M. Laterrière, prononcé jeudi dans le Couseil Législatif, intéresse trop les habitants de l'arrondissement de Québec pour que ne prenions pas la peine de le traduire tout au long Ce discours fut prononcé en anglais; mais, bien qu'il soit aux proportions modestes, les journaux de Toronto se sont contentés de l'analyser en une quinzaine de lignes, pour des raisons qu'on découvrira en lisant ce qui suit :

L'Hon. M. Laterrière-(ayant proposé de demander à Son ces termes :)

Comme je désire être parfaitement compris en propesant cette adresse au gouverneur, je vous demanderai assez d'indulgence pour écouter les remarques préliminaires que je crois devoir faire.

M'étant éloigné de la scène politique pendant quelques années, je consesse que j'avais presque perdu de vue l'école navale dont j'avais 6te un des cremiers à donner l'idée et qui fui établie en 1851, pour être ferade trois ans plus tard, je ne sais pour quelle raison.

Cette partie du discours prononcé par le gouverneur-général au commencement de la session, dans laquelle il est recommandé de prendre des mesures pour encourager d'une manière plus efficace l'exploitation des pêcheries du Labrador, de la Baie des Chalcurs et du golfe Saint-Laurent, m'a remis en mémoire de quelle importance serait cette école pou faciliter cette exploitation.

Une pareille recommendation me semble assez raisonnable pour m'autoriser à demander les motifs pour lesquels le gouvernement ferma cette école et l'étoussa, pour ainsi dire, des sa nais-

C'est une chose, de la part du gouverneur, de faire des récommendations de ce genre et c'est une toute autre chose, de la part de nos hommes d'Etat établis dans le cabinet, de trouver les moyens de se conformer à cette recommendation et de les suivre.

Personne ne niera que la première chose à faire pour permettre l'exploitation avantageuse de ces pêcheries, ne soit d'avoir une bonne école navale qui devienne notre pépinière de marins. Nous l'avions cette école et je demanderal de nouveau : comment se fait-il qu'on l'ait fermée?

N'est-ce pas un fait notoire que les Canadiens ont la plus grande aptitude pour une vie d'aventurer et particulièrement pour l'existence de marin? Le continent de toute l'Amérique du Nord, du golse du Mexique au Pacifique et en poussant jusqu'aux extrémités connues des mers glaciales, n'a-t-il pas été pare un dans tous les sens, exploré le long de toutes ses côtes par les ancêtres de ceux qui chantent encore, en s'appuyant sur l'aviron : A la claire fontaine, -lerrière chez mon père-ct vole, mon cour, vole-

Eh! bieu, messieur-, si notre école navule était restée ouverte, nous aurions à présent de deux à trois cents jeunes-gens, capables de consuander les bâtiments nécessaires à l'exploitation de nos pecheries et pour nos expéditions maritimes. C'est faute d'hommes versés dans ce genre de connaissances qu'on ne fait mille louis ; et, non contents de cela, nous avons ouvert des

point aujourd'hui sur une vaste échelle d'exploitation profitable de nos pêcheries.

Ouvrez à nos jeunes-gens un nouveau champ d'opération et l'émigration aux États Unis cessera. Les ressources de notre golfe sont aussi inépuisable, pour nos jeunes-gens du Bas-l'anada que le sont pour ceux du Haut-Canada les vastes plaines de l'Ouest; mais c'est à condition de faire des marins de ces jeunsgens. A quoi l'Angleterre doit-ellesa puissance sinon à sa marine? C'est grace à cette marine qu'elle put implanter sa puissance dans tous les coins du globe Et, après tout, que seraient aujourd'hui les Etats-Unis sans leur marine? qu'eurs nt été l'Espagne, le Portugal, la Hollande, sans leur marine? Comment se fait-ile Excellence le Gouverneur, communication de toutes les pièces que la France revalise aujourd'ini dans les pays lointains avec relatives à la clôure de l'Ecole navale de Quésec, continue en l'Angleterre? n'est-ce pas grâze à la réorganisation de sa marine? l'Angleterre? n'est-ce pas grâce à la réorganisation de sa marine? Quelle a été la cause principale de la guerre de Grimée ? L'ombre de la matine rasse menaçant d'obseureir la gloire des marines de la France et de l'Angleterre. Par quel moyen l'Angle. terre a-t-elle pu se maintenir intacte pendant toute la durée de la guerre avec l'empire, jusqu'à la chute de Napoléon le grand? c'est encore par le moyen de sa marine. En un mot, à quoi l'Angleterre doit-elle sa toute puissance? c'est à sa marine.

Avec de tels exemples devant nous, pourquoi négligeons-neus de former, d'élever des marins, de commencer la création d'une marine provinciale? N'avons-nous plus, comme ea 1812 et 1814, des mers intérieures, sur lesquelles le sort du Canada et la souveraineté de l'Angletorro dans cette partie de l'Aufrique peuvent être mis de nouveau en question par une guerre avec nos voisins envieux?

Si nous avions eu alors un grand nombre d'hommes semblables au capitaine Drolet, qui avec quelques voyageurs canadiens réunis dans une embarcation saus pont parvint à s'emparer d'une forte convette américaine, les fanfarons des du commodore Sir James L. Yeo cuss nt été suivies de plus d'effet et nous n'aurions pas perdu sur les lacs une bataille navale décisive.

D'un autre côté, ne construisons-nous pas tous les ans de 60 à 80 grands navires d'une moyenne de mille tonneaux chacun, et n'est-ce pas pour nous une cause de grande humiliation d'être obligés d'envoyer en Angleterre louer des hommes pour commander et manœuvrer ces navires, tandis qu'avec une bonne écele navale, nous pourrions en quelques années avoir assez de Canadiens pour monter tous ces navires? Non, nous sommes laissés sur l'arrière-plan, faute d'une bonne institution navale et nous devous nous résigner à servir d'instrument à la fortune

Et pourtant il me semble que nous avons les moyens de faire cesser ce monopole, aussi bien que celui de bien d'autres branches de l'industrie.

Le commerce d'exportation et d'importation du Bas-Canada dont les Européens se réservaient autrefois la part du liou, est aujourd'hui entre les mains d'entreprenants Canadiens. Je demanderai si dans les professions libérales les Européens sont supérieurs aux Canadiens? N'avons-nous pas vu, en 1855, à l'exposition universelle de Paris, le Canada rivaliser avec les plus vicilles nations pour les produits utiles?

Depuis une trentaine d'années nous faisons d'énormes sacrifices pour faire faire des progrès à notre système d'enseignement. Nous avons établi dans ce but un très-grand no ubre d'écoles dont les frais d'entretien s'élèvent tous les ans à environ cent

écoles normales. Que seraient auprès de ces sacrifices celui qu'exigerait la ciéation d'une école navale et, je le répéterai, pourquoi a-t-on fermé cette école? Nos sages ministres d'alors avaient si peu l'idée de ce qu'aurait dû être cette école, qu'ils supposèrent que le Canada ne renfermait pas un seul homme Nord britannique? Que devons nous attendre de notre métrocapable de la diriger. C'est pourquoi, ils écrivirent en Augleterre d'où nous arriva un M. Kingston dont je n'ai jamais mis on doute les talents et qui sut placé à la tête de l'établissement. En moins de six mois, 30 jeunes-gens se présentèrent pour recovoir ce nouveau genre d'instruction. Mais M. Kingston, s'attendant à trouver eu eux des étudiants aussi avancés que ceux d'Oxford et des autres universités britanuiques, voulut leur enseigner des choses audessus de leur intelligence, leur donna à résoudre des problèmes qui demandaient des connaissances supérieures aux leurs et enfin ieussit si bien à les dégoûter de cette grande éducation, qu'ils quittèrent l'école entièrement découragés, et que M. Kingston, non moins dégoûté, quitta le : ays.

Avec un professeur moins versé peut-être dans la théorie, mais plus au fait de la pratique, cette école scrait aujourd'hui florissante et elle nous aurait fourni des centeines de jeunesgens qui seraient les plus propres à l'exploitation de nos pêcheries et qui rendmient plus de services au pays que l'école de Pisciculture de M. Nettle, qui coûte 500 louis par an au

trésor.

Avant le traité suincux de séciprocité entre l'Angleterre et les Etats-Unis, relativement à cette partie du pays, l'Angleterre ravait établi sur ces côtes une station navale, pour accorder au moins à nos pêcheurs les semblants d'une protection contre les violences de toute sorte et les rapines de Yankees maraudeurs Et, néanmoins, c'est un fait historique qu'en et flibustiers dépit de cette prétendue, protection il n'y avait pas moins de 1,800 bâtiu ents américains qui venaient tous 'es ans prendre du poisson dans nos parages, le faire sécher à la face de nos Cana diens, sur nos propres côtes, et qui s'en allaient avec un chargement complet, sous les yeux de marius anglais et au grand détriment des sujets britanuiques.

La situation est pire encore depuis ce déplorable traité de réciprocité et c'est à peine si les sujets britanniques peuvent faire valoir quelques uns de leurs droits dans les evux mêmes de leur pays, tant il est vrai que les maraudeurs yankees règnent en

souverain sur nos propres côtes.

No savous-nous pas que l'Angleterre, à si courte vue lors-qu'elle n'est pas directement intéressée dans une affaire, a montié dernièrement sa bonne volonté de sacrifier des droits semblables de ces sujets de Terreneuve, afin de consolider sa bonne entente avec la France? Mais dans cette colonie, cette pitoyable concession fut reçue par une noble protestation et rejetée par l'unanimité des fiers habitants de Terreneuve. [*]

* M. Latterrière appartient, on le voit, à cette classe hybride de Cana-diens-Français qui s'attirent l'animosité des Grands-Bretons par l'expression continuelle de leurs sentiments contre l'Angleterre et qui, néanmoins, des que l'occasion se présente, sont plus anglais que les Auglais. L'un de ces Canadiens-Français déblatèrera contre l'Augleterre d'un bout de l'année à l'autre et puis il s'écriera avec orgueil, comme si c'était une chose dont on dût être fier: "Le dernier coup de fasil tiré dans le Nouveau-Monde en faveur de l'Angleterre, partira des mains d'un Canadien !" voulant dire par là que ses compatriotes conserveront leur amour pour l'Angleterre, alors même que les Haut-Canadiens, les Bas-Canadiens anglais, les Nouveau-Brunswickers, les Nouveau-Ecossais, les Prince-Edouardiens et les Terreneuviens, imitant les Yankees, se seront séparés de leur mère-patrie.

séparés de leur mere-patrie.

Un autre politique, élèvera la France par dessus tout, fera sonner bien haut son amour pour la France, son-admiration pour la France, en un mot sera plus français que les Français; mais, s'il arrive un jour que l'Angleterre—poussée par la justice plutôt que par la générosité, car co dernier sentiment n'est pas assurément son faible,—passe avec la France un traité qui reconnait certains droits aux Français, au détriment de quelques colons britanniques, de race anglo-saxonne ou irlandaice, voilà tout aussitôt notre Canadien-Français qui, devenant plus anglais que les Anglais, prétend que l'Angleterre s'est montrée trop génécuse envers la France, que c'est une infâmie et que les nolles colons de Terreneuve ont bien fait de repousser les marins français.

ont bien fait de repousser les marins français.

Eh! messicurs, soyez l'un ou l'autro; car vos discours contre l'Angleterre vous font un tort réel parmi les Auglais et vos sentiments contre la France suiront par vous enlever entièrement la sympathic des Français.

Quant à cette affaire des pêcheries de Terreneuve, si l'hon. M. Later-rière avait étudié la question, au lieu de se faire l'écho du discours

Que devons-nous conclure de ces concessions faites par l'Angleterre en faveur de ses pretendus amis envahisseurs et d'étrangers, à partir de l'extremité de nos lacs jusqu'au golfe, là où se treuvent les clés de notre nationalité dans l'Amérique du pole, si nous ne prenons pas nos mesures pour nous protéger nousmêmes contre des éventualities attendues? Qu'avons-nous dans cette localité, dans ces parages pour pretéger nos sujets et faire respector leurs droits?

Personne n'ignore que notre goülette provinciale, la Canadienne, commandée par le brave et actif capitaine Fortin, est insuffisanto pour un service si étendu et qu'il faudrait deux ou trois l'atiments de plus pour assurer une protection raisonnuble. Si l'on ouvrait de nouveau l'école navale de Québec, il suffirait ensuite d'un professeur à bord de chacun de ces bâtiments, pour co pléter l'instruction des élèves et leur assurer tous les avantages de la théorie et de la pratique. En très-peu d'années, nous aurions des jeunes-gens capables d'exploiter nos pêcheries et de suffire à toutes les autres exigences du service maritime.

Je vous prie, Honorables Messieurs, de me pardonner d'avoir insisté si longtemps sur un sujet qui me semble d'une importance vitale pour le Canada. Cette importance est tellement bien sentie, qu'en ce moment il se forme à Québec une compagnie populaire pour l'exploitation des pêcheries dans le golfe, dans la baie des Chaleurs et sur les côtes du Labrador. La principale difficulté que cette compaguie aura à vaincre sera de se procurer des équipages pour ses navires, avec des capitaines instruits, ou bien de louer à grands frais des commandants étrangers.

Après avoir fait ces remarques préliminaires, je demanderai, un autre jour, si le gouvernement est disposé à ouvrir de nouveau cette école, à la condition d'y enseigner la pratique aussi bien que la théorie. Telle devait être l'école dont un comité de l'Assemblée Législative recommanda la fondation en 1849, après s'être assuré de l'utilité d'une pareille institution et avoir demandé l'opinion des Chambres de Commerce, de la Trinité et d'autres personnes pratiques, qui toutes en louèrent la

création.

LES DEBATS PARLEMENTAIRES.

CONSEIL LEGISLATIF.

Vingtième séance, vendredi, 9 avril, 1858.

L'Hon. M. Ferric-présente une pétition des citoyens de Hamilton en faveur de l'abolition de toutes les lois contre l'usure.

L'Hon. M. Patton-présente une pétition demandant la construction d'un grand canal entre les lacs Huron et Ontario.

L'Hon. M. Vankoughnet-présente un mémoire de la corporation d'Oswego (New-York), en faveur de l'agrandissement du canal de Welland.

Le Président-présente un compte-rendu détaillé des affaires des banques d'Epargne de Montréal jusqu'au 31 mars 1858, et de la compagnie du Grand-Tronc jusqu'au 31 décembre 1857. Il communique aussi au conseil une résolution de la corporation d'Outaounis, qui s'engage à fournir immédiatement tous les bâtiments nécessaires au Parlement et aux Départements, jusqu'à ce que le gouvernement ait fait élever ceux dont il aura besoin dans cette nouvelle capitale.

L'hon. M. de Blaquière,—propose de faire exprimer à Son Excellence la reconnaissance du Conseil relativement à la communication qui a été faite de la lettre sur le mariage de la

Princesse Royale.—Cette résolution est adoptée.

prononcé, l'an dernier, par le colonel Prince-un ensileur de jolies phrases, vides de sens,—il aurait découvert que l'Angleterre n'était, en cette circonstance, ni faible, ni généreuse, qu'elle ne faisait qu'obéir à des traités aussi sacrés et presque aussi anciens que celui qui assure aux Canadiens-Français le libre exercice de leur religion, et que la France a parfaitement raison de ne se laisser intimider ni par la résistance de la Législature terreneuvienne, ni par les criailleries des politiques canadiens, français ou britanniques, et d'insister soit pour l'exécucution du traité, soit pour une compensation.

L'hon. M. Morris-donne avis de son intention de demander

que le Conseil Législatif prenne le nom de Sénat.

L'hon. M. Patton-demande la révision des règlements du Conseil et présente un bill définissant la responsabilité des conveyancers. (('e bill est encore en blanc et comme ce mot conveyancers, qui se trouve dans le titre, peut s'appliquer également aux compagnies d'exprès ou de roulage et aux notaires qui font des contrats de transport, nous ne le traduisons pas, de crainte d'un plaisant quiproquo.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vingt-et-unième séance. Vendredi, 9 avril, 1858.

Le Président-communique à la Chambre un rapport détaillé des affaires du Grand-Trone, et une résolution de la corporation de l'Outaouais, informant la Chambre que cette ville est prête à fournir au gouvernement les bâtiments dont il aura besoin pour y établir son siège. (rires.)

M. Cimon-présente un bill relatif aux abus nuisibles à l'agriculture, et un second bill concernant l'enregistrement des titres des propriétés foncières et des hypothèques dont elles

peuvent être grevées.

M. Somerville-présente un bill pour changer la nature des terres des Indiens dans le canton de Dundee, comté de Hun-

 $L^{\prime}hon$. M. Cauchon—présente un bill en vertu duquel les mandats d'élections pour tous les collèges devraient être lancés le même jour et dans un délai spécifié après la dissolution du parlement; les nominations des candidats auraient lieu le même jour dans toute la Province; les votations se feraient aussi dans un temps donné et à la fois dans tous les comtés, et l'élection aurait lieu au scrutin secret et d'après le système de l'enregistrement des votes. L'hon. M. Cauchon fait remarquer qu'il ne croit pas le scrutin très-nécessaire.

Voici la liste de quelques autres bills :

Par M Sommerville-faisant de Durham, le chef-lieu du courté de Beauharnois.

Par M. Dorion-donnant une charte à la Société Canadienne des menuisiers et charpentiers de Montréal.

Par M. W. F. Powell—donnant une charte à la Chambre des marchands de gros bois de l'Outaouais.

Par M. Ouimet-amendant la loi des municipalités et des chemius, de 1855.

Par le même-protégeant la propriété dans le Bas-Canada. Par M. Archambeault, - amendant les lois relatives aux élections parlementaires, afin de prévenir la violence et la fraude.

Par M. Langevin,-relatif à l'admission à la profession de notaire dans le Bas-Canada.

Par M. Ferguson, -abolissant les lois qui permettent les écoles séparées dans le Haut-Canada. (Hear.)

Par M. Hartman,-séparant les villes haut-canadiennes des comtés, pour affaires judiciaires.

Par M. Benjamin, -modifiant les lois relatives aux compagnies en commandite.

Par M. Price,-pour la protection du gibier dans le Bas-Canada et pour empêcher la destruction des œufs des volatiles sauvages, dans la Province.

Le Proc. Gén. Macdonald-propose une adresse à Sa Majesté la félicitant à propos du mariage de Son Altesse Royale, la

Princesse, sa fille.

M. Jobin-demande que le nombre des membres du comité des dépenses extraordinaires, compétent pour agir, soit réduit à sept-Accordé.

M. Galt-informe la Chambre que Martin Casselman, un des témoins dans l'enquête relative à l'élection du comté de Russell,

M. Patrick-dit qu'il a vu ce témoin, la veille, et il croit que c'est un subtersuge pour avoir un délai nécessire aux machina-tion des amis de M. Fellowes.

M. Galt-s'indigne de cette insinuation.

M. Patrick-insiste.

M. Powell-vient à la rescousse de M. Galt.

M. Brown—demande pourquoi l'on n'a pas même présenté de certificat du médecin? Voilà la seconde fois que Casselman est introuvable.

M. Fellowes-déclare que son ami est retenu dans sa chambre par la dyssenterie et qu'il lui a recommandé de prendre de l'eaude-vie; mais il s'engage à amener Casselman lundi, ou à se de-

mettre des ses fonctions de député.

L'hon. M. Cauchon-propose de permettre à M. J B. Guévremont, qui conteste la validité de l'élection de M. Incques Félix Sincennes, du comté de Richelieu, de déposer entre les mains du groffier la somme de deux cents louis, à la place du cautionnement offert par M. Guévremont et trouvé désectueux par le président. M. Cauchon fait remaiquer que par ce moyen on atteindrait le but que se propose la loi et qui est d'assurer le paiement des frais occasionnés par les contestations mal fondées, tout en cessant de décourager les pétitionnaires par une suite de formalités qu'ils ne sont jamais certains de suivre et qui les découragent, en dépit de toute la justice de leurs réclamations. Dans tous les cas, cette proposition ne saurait faire le moindre tort à M. Sincennes, puisqu'il n'a pas dû se fonder sur un petit défaut dans la pétition de son adversaire, pour prouver ses droits au siège qu'il occupe. Il ne faudrait pas croire que cette propositiou tende à déclarer injuste l'ariet du président. Non, elle indique seulement un nouveau moyen de simplifier la procédure. Il est vrai qu'en 1852, une motion semblable à la sienne fut rejetée; mais il faut se rappeler que l'amendement à cette motion tendait, aussi bien que la motion, à déclarer que l'arrêt du président n'est pas décisif. Or, sujourd'hui c'est précisément cette scule objection qu'on a contre la motion actuelle; on prétend qu'elle doit être rejetée parce qu'elle semble établir que l'ariet du président n'est pas décisif.

MM. Chauveau, Morin, Brown, Richards et Drummond vo-

tèrent pour la motion et M. Cartier la seconda.

L'hon. M. Cartier.—Comme j'avais été chargé de présenter la pétition, je secondai la motion, tout en faisant observer que je ne voterais pas en sa faveur, la croyant illégale.

Le Président-déclare que les membres du comité des élections n'ayant pas encore prêlé serment, il est contre les règles

de leur envoyer une question à décider.

MM. Chapais, Bell, Benjamin et Gill vont à la table du gressier, prêter serment, en qualité de membres du comité dos élections. MM. Scatcherd et Laberge, du même comité, sont absents. La première séance de ce comité aura lieu lundi.

Le Solliciteur-Gen. Rose-présente un bill relatif au taux de l'intérêt. Il fait remarquer que les uns voudraient qu'on laissat le taux de l'intérêt à 6 pour cent, que d'autres demandent qu'il soit élevé à 7 et 8, et que la plupart des négociants désirent l'abolition entière des lois contre l'usure, tandis qu'un très-petit nombre pétitionrent au contraire en faveur du rétablissement des lois par lesquelles l'usure était punie sévèrement. Dans le but de satisfaire tout le monde, M. Rose déclare par son bill : lo. que l'intérêt restera à 6 pour cent; 20. qu'aucun accord touchant un intérêt plus élevé ne sera annullé, excepté en ce qui concerne l'excédant de l'intérêt; 30. que pour les billets, les billets à vue et les lettres de change, la loi-ne spécifie aucun taux d'intérêt; 40. que toutes les peines établies contre l'usure sont abolics, et les lois relatives à l'usure sont abrogées.

A la demande de M. Brown, M. Rose explique que les banques pourront acheter les lettres de change aux prix qu'elles voudront, car s'il y avait un maximun exceptionnel pour les banques, on serait certain que ce maximum deviendrait le minimum

dans toutes les affaires.

Le Pro.-Générald Macdonald,-présente un bill abolissant l'emprisonnement pour dettes, et un second bill qui doit empêcher les banquiers et autres personnes à qui on confie de l'argent, de s'en servir pour leurs propres uffaires, de sorte que lorsqu'elles

font faillite, ces dépôts sont perdus.

L'Hon. M. Cartier-présente un bill, amendant la loi qu'il a fait passer à la dernière session, relativement à l'administration de la justice. En vertu de ce bill, 1°. les plaideurs qui y consentiront pourront voir leur cause suivre le cours de l'enquête, comme cela avait lieu avant la nouvelle loi; 2° les baillifs autorités dans les anciens arrondissements pourront exercer leurs fonctions dans les nouveaux ; 3°. il est spécifié que les mar.

chands qui refuseront de s'accorder avec leurs créanciers ou de leur livrer les marchandises qu'ils ont encore sont considérés comme des débiteurs frauduleux qui récèlent leurs effets et peuvent être jetés en prison, comme ces derniers, en vertu de la loi de l'an dernier; 4°. les débiteurs d'hypothèques ou même les tiers détenteurs d'une propriété hhypothéquée, qui endomma-gent les barrières et les bâtiments de cette propriété, sont consi dérés comme des débiteurs frauduleux et sujets à punition ; 5 °. les créanciers peuvent prendre acte des actes de leurs débiteurs et procéder contre eux; 6°. les facilités pour obtenir du greffier des cours jugement contre une des parties qui fait défaut, sont augmentées; 7°. si le shérif néglige de dresser des listes de jury, comme il doit le faire tous les deux ans, un juge quelconque peut faire dresser ces listes pour le temps qui doit s'écouler jusqu'à l'expiration de ces années, etc.

L'hon. M. Cartier-présente aussi un bill qui étend la juridiction sommaire des Recordaires, de Magistrats et des Surintendants de Police et qui, dans les localités privées de magistrats de ce degré, investit des mêmes attributions le Shérif ou deux magistrats. Cette jurisdiction sommuire consiste à juger immédiatement le prévenu, avec son consentement, au lieu de l'envoyer attendre en prison l'époque de son procès d'après les règles

ordinaires.

L'hon. M. Cartier-présente un bill reconnaissant à la Trinité de Montréal les mêmes droits qu'à celle de Québec, et en vertu duquel, les objets sauvés devront être remis au secrétaire de la Trinité, pour être vendus après un cersain temps, s'ils ne sont pas réclamés—les deux tiers du produit de la vente étant pour celui qui a opéré le sauvetage et l'autre tiers pour la Trinité.

L'hon. M. Loranger-présente un bill qui définit les peuvoirs des Inspecteur- de bateaux-à-vapeur et détermine l'époque à laquelle ils devront faire leur inspection.

L'hon. M. S. Smith—présente un bill qui modifie la méthode suivie jusqu'à ce jour pour chrisir les membres des jurys haut-

Le procureur-général Macdonalde-demande la seconde lecture de son bill relatif aux municipalités du Haut-Canada.-Cette demande ayant été accordée, M. Macdonald propose ensuite de renvoyer le bill à un comité conposé de MM. S. Smith, Benjamin, Hartman, Ferguson, Mowat, Angus Morrison, Connor, Rol lin, Mackellar, Carling et du proc.-gen. Macdonald lui-même. Presque tous ces députés ont été présets de leurs comtés ou le sont encore.-Adopté.

L'interrogatoire des témoins dans l'enquête de l'élection du

comté de Russell est remis à lundi. MM. R. S. Noël, George Côté, Lazare Lesebvre, Martin Mullen, Octave Chavigny de la Chevrotière, David Noël, Alexis Cô:é, Telesphore Lefèvre, Firmin Lambert, Ch. Antoine Lemay, Lazare Boulanger et George Burton, qui ont rempli des fonctions dans les burcaux d'élection du comté de Lotbinière, se sont rendus à l'ordre de la Chambre, pour être interrogés. Les trois témoins James MacCullough, Moyse Roy et Anatole Baudet sont cucore absents.

L'hon M. Cauchon-déclare que James MacCullough est le témoin le plus important et qu'il avait autant de moyens que les autres de se reudro à Toronto. Dans tous les cas, la Chambre

devrait le faire venir.

Le Proc.-Gen. Cartier-promet que tous les témoins seront

M. R. S. Noël-fait alors la déposition suivante: Il était l'officier-rapporteur du comté de Letbinière, pendant les dernières élections. Les deux caudidats étaient M. O'Farrell et M. Noël, frère du témoin. La votation eut lieu le 29 et le 30 décembre, et la proclamation devait avoir lieu le 31; mais à cause du retard apporté dans l'envoi des registres de Saint-Giles et de Saint-Sylvestre, ene n'eut.lieu que le 2 janvier. M. O'Fa-rell fut le seul des candidats à y assister. M. Noël additionna tous les votes, excepté ceux qui étaient au-dessus du chiffre de 179 dans la paroisse de Sainte-Agathe, parce que son licutenant dans cette pareisse lui dit que son bureau avait été fermé à ce chiffre. D'après tous ces votes, M. O'Farrell aurait eu 2,938 voix et M. Nuel 2,015, ce qui constituerait au premier une majorité de 923.

A la proclamation, M. Noël compts 514 voix de plus, qui se trouvent dans quinze pages du registre de Saint-Sylvestre, sans le nom d'un seul candidat. Le témoin déclare qu'il s'est commis pendant cette élection de très-grandes irrégularités; par exemple, que son nom et celui de M. O'Farrell ont été euregistrés parmi ceux des électeurs de Saint-Sylvestre, que M. Coté, lieutenant-rapporteur de cette paroisse, fut menacé, forcé d'accepter de mauvais votes et finalement chassé de son propre bureau, qu'il se réfugia alors chez le réverend O'Grady, curé de l'endroit et que ce dernier et M. O'Farrell lui dirent qu'il n'avuit rien à craindre s'il voulait apposer sa signature au bas des mauvais votes.

Le témoin pense que Saint-Sylvestre renferme environ 700 électeurs et qu'il y a cu, par conséquent, 2,400 mauvais votes. Il y a eu aussi des fraudes commises de part et d'autre dans les paroisses de Saint-Antoine et de Sainte-Agathe. Avant la publication du mandat, M. O'Farrell alla trouver le témoin et lui offrit 100 louis s'il voulait, en avançant l'heure de la nomination ou de la votation, assurer sa acclamation ou son triomphe électoral. Le ler janvier, M. O'Farrell, qui savait le résultat de la votation dans diverses paroisses, demanda au témoin combien de votes il y avait contre lui à Saint-I au Deschaillous et à Lothinière. Il lui fut répondu qu'il y en avait 500 dans la première paroisse et 600 dans la seconde.—"C'est tiès-bien, dit-il, je suis décidé à tout faire pour être élu, et comme il a été enregistré de mauvais votes contre moi, si la majorité est contre moi, je pourrai encore fournir 3,000 votes de plus; mais je n'aurai pas besoin de ceux-là." Le soir, le lieuteuant-rapporte ar de Saint-Sylvestre arriva chez le témoin, apportant les registres d'élections et accompagné de M. ()' Farrell et de ses amis.

L'hon. M. Cartier-propose d'autoriser le Président à lancer un mendat d'amener contre James MacCullough et Moyse Roy. qui cut désobéi aux ordres de la Chambre et de les laisser à la Laide du Seigent-d'armes.-Adopté.

La Chambre s'ajourne.

COTES DES MERCURIALES ET PRIX DES PROVI-SIONS A MONTRÉAL ET A QUÉBEC

	Montreal, 9 avril.				
(811, D. 811, D.	SH. D. SH. D.			
Farine extra superfine (par baril)	0 0 a 0 0	29 6 a 30 0			
Farine superfine do	0 0 2 0 0	26 6 a 27 0			
Farine ordinaire (par quintal)	12 0 a 12 6	10 0 a 14 6			
Farine d'Avoine do	10 0 a 10 6	0 0 a 0 0			
Blé (par minot)	50 a 5 G	0 0 a 0 0			
Orge do	2 6 a 2 9	3 6 x 4 0			
Pois do	40 a 43	50 £ 5 6			
Avoine do	1 10½ a 2 0	2 3 a 2 6			
Sarrazin do	2 3 a 2 6	0 0 a 0 0			
Mats .do	40 a 46	4 0 a 4 6			
Graine de lin [par minot]	50 a 5 G	5 0 a 0 0			
Timothé do	8 0 a 9 0	6 6 a 7 0			
Dindons [pur paires]	8 0 a 10 0	19 0 a 12 6			
Oies do	50 a 56	50 n 60			
Canards do	30-n 39	30 n 39			
Canards sauvages do	36 n 39	0 0 a 0 0			
Poulets do	36 a 39	3 3 n 3 6			
Figeons domestiques do	10 a 13	9 a 9 9			
Beuf (la livre)	04 09	0 4 a 0 5			
Porc do	$0 5\frac{1}{2} \text{ ii } 0 6$	05 a 06			
Mouton [par quartier]	50°a76	8 9 a 10 0			
Agueau do	39 a 50	0 0 a 0 0			
Veau do	5 + 0 + 2 + 12 = 6	5 0 a 6 0			
Bouf (les 100 livres)	\$5 50 a \$8 00	\$7 00 a \$7 50			
Pore frais do	\$5 50 a \$6 50	\$7 50 n \$8 00			
Fèves canadiennes (le minot)	7 6 a 8 0	0 0 & 0 0			
Pommes de terre (le sac)	4 0 a 4 3	2 G a 3 O			
Sucre d'étable (la livre)	0 6 n 0 6 <u>3</u>	0 41 a 0 5			
Saindoux do	08 a 09	0 9 a 0 0			
Œufs (la douzaine)	0 10 a 0 11	0 8½ a 0 0			
Plane (la livre)	0 .7½ a 0 0	0 0 a 0 0			
Merluche do	0 3 a 0 0	0 0 . a. 0 0			
Beurre frais do	1 0 a 1 3	00 & 00			
Beurre salé do	0 73 u 0 8}	0 0 a 0 0			
Pommes (le baril)	10 0 a 20 0	25 0 a 0 0			
Oranges (la boîte)	\$7 00 a \$8 00	22 6 n 0 0			